



**PARTAGE
DE LA RUE :
LE GUIDE
DES BONNES
CONDUITES**

MÉTROPOLE

GRAND LYON

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS, PRIORITÉ AUX PLUS FRAGILES

Le saviez-vous ?

DEPUIS 2001
LE TRAFIC VÉLO
A ÉTÉ MULTIPLIÉ
PAR 6

Aujourd'hui la diversité des modes de déplacements est clairement visible sur l'espace public. C'est la concrétisation du renouvellement de la ville autour d'une **mobilité plus durable**, et d'un **cadre de vie plus agréable pour tous**. La rue est un espace qui se **partage** et la sécurité des déplacements en ville nécessite que **chacun adopte le bon comportement et que tous se respectent mutuellement**.

LES DÉPLACEMENTS ÉVOLUENT,
PARTAGEONS LA RUE !

NOUVEAUX USAGES... NOUVELLES RÈGLES DE CONDUITE !

Doubles sens cyclables, zones de rencontre, voies vertes... de nouveaux espaces voient le jour, ce qui implique de nouvelles règles à intégrer et à respecter. Révisez-les dans ce dépliant, tout en gardant à l'esprit celle qui les résume toutes :

PRIORITÉ AUX PLUS FRAGILES !



LES BONS COMPORTEMENTS

AUTOMOBILISTES,
prenez conscience des
risques que vous faites
courir aux autres
et à vous-même.



NE PAS ROULER TROP VITE

Les limitations de vitesse ont été étudiées afin de **pouvoir s'arrêter en urgence** sans causer de dommages. Rouler au-delà des vitesses autorisées, c'est prendre le risque de **ne pas pouvoir contrôler son véhicule** et mettre **les autres en danger**.



NE PAS STATIONNER SUR BANDE CYCLABLE

Dans la rue, un stationnement sur bande cyclable oblige les cyclistes à **contourner votre véhicule**. En faisant un écart sur la chaussée, la situation devient dangereuse et **les cyclistes risquent d'être percutés** par un autre véhicule que le vôtre.



NE PAS OUVRIR BRUSQUEMENT SA PORTIÈRE

Une ouverture de portière est un **événement soudain** qui peut surprendre et provoquer **une embardée**, voire **une collision** avec le vélo qui passe à vos côtés.



CONSEILS

- ✓ Je fais **attention** aux autres usagers de la route, notamment quand je tourne, et je **respecte les priorités**.
- ✓ Je me gare sur un **emplacement autorisé**. Le mauvais stationnement peut contraindre les piétons à descendre sur la chaussée (passage bloquant pour les fauteuils roulants ou poussettes...).
- ✓ Je respecte les **limitations de vitesse** garantées de la sécurité de tous, y compris de la mienne.
- ✓ Je suis **vigilant** à chaque ouverture de portière.
- ✓ Je respecte les **espaces de circulation dédiés aux autres modes** : passages piétons, aménagements cyclables, trottoirs, sas vélos, etc.



LES BONS COMPORTEMENTS

**DEUX ROUES
MOTORISÉES.**
prenez conscience
du danger.



LES BONS COMPORTEMENTS

**TROTINETTES
ÉLECTRIQUES.**
respectez le nouveau
code de la route pour les
trotinettes électriques,
monoroue et autres
overboards.

NE PAS RESPECTER LA VITESSE

La vitesse et les mauvais comportements peuvent être **dangereux en ville et surprendre les autres usagers...** Griller les feux, se positionner dans le sas vélos : autant de comportements qui mettent en péril la bonne cohabitation de tous. Une vitesse élevée ou un comportement à risques peut être la cause de nombreux accidents.

NE PAS SLALOMER ENTRE LES VÉHICULES

En slalomant entre les véhicules, **les deux-roues motorisés représentent un danger pour eux-mêmes et pour les autres usagers** de la route. Ce comportement peut causer de graves accidents

NE PAS SE PRENDRE POUR UN VÉLO

L'usage d'un deux-roues motorisé implique les mêmes règles que les automobilistes : stationnement, vitesse, signalisation. **Cela ne donne pas droit d'emprunter les aménagements des cyclistes et des piétons et ainsi gêner les déplacements de tous.**

CONSEILS

- ✓ Je ne roule pas dans les aménagements cyclables, ni dans les voies de bus.
- ✓ Je ne roule pas sur les trottoirs car c'est dangereux pour les piétons.
- ✓ Je stationne sur les zones qui me sont réservées pour ne pas gêner le passage.
- ✓ Je ne prends pas de risque en slalomant entre les véhicules pour ne pas surprendre les autres usagers et me mettre en danger.

NE PAS CIRCULER SUR LES TROTTOIRS

Vous risquez de percuter des piétons (enfants, adultes, personnes âgées) qui ne disposent d'aucune protection.

NE PAS TRANSPORTER DES PASSAGERS

La trottinette est un mode de déplacement à usage exclusivement personnel. En cas de non-respect de cette réglementation, vous risquez une amende.

NE PAS ROULER À PLUS DE 25 KM/H

Si votre trottinette dépasse les 50 km/h, vous devrez l'homologuer pour la route et ajouter une plaque d'immatriculation

CONSEILS

- ✓ Porter un gilet très visible la nuit.
- ✓ Je lève la tête, j'ouvre les yeux et j'écoute ce qui se passe autour de moi et dans mon environnement.



LES BONS COMPORTEMENTS

CYCLISTES,
prenez conscience
des risques encourus.



LES BONS COMPORTEMENTS

PIÉTONS,
soyez attentifs à ne
pas vous mettre en
situation de danger.



CÉDER LE PASSAGE AU FEU

Ce panneau autorise les vélos à passer au feu rouge pour aller dans la direction indiquée par la ou les flèches. Les cyclistes doivent ralentir et laisser la priorité aux piétons et aux voitures qui ont le feu vert.

En l'absence de panneau : l'arrêt au feu rouge est impératif pour le cycliste !



FAIRE ATTENTION AUX ANGLES MORTS

En attendant à côté d'un camion ou d'un bus que le feu passe au vert, vous restez dans son angle mort, **zone où le conducteur de poids lourd ne peut pas vous voir**. Il risque de tourner sans se douter de votre présence, faites attention !



NE PAS ROULER SUR LES TROTTOIRS

Rouler sur trottoir est interdit pour les plus de 8 ans. Vous risquez de percuter des piétons (enfants, adultes et personnes âgées) qui ne disposent d'aucune protection. Dans les aires piétonnes, la circulation des vélos est autorisée mais pensez à rouler au pas.



CONSEILS

- ✓ **Je respecte toujours les feux,** hormis là où il y a un panneau me donnant la possibilité de passer malgré le feu rouge. Dans ce cas, je dois céder la priorité aux autres usagers, y compris les piétons.
- ✓ **Je fais attention aux camions et aux bus** et je reste derrière eux en cas de croisement pour ne pas me trouver dans leur angle mort.
Lorsque j'emprunte un trottoir, **je pose pied à terre.**
- ✓ **J'utilise les équipements** qui me sont dédiés et **je respecte les espaces de circulation** dédiés aux autres modes (passages piétons, zones piétonnes, etc.).
- ✓ **L'éclairage de mon vélo et ma visibilité sont indispensables** pour bien être vu des autres usagers, notamment dès que la nuit tombe.



TOUJOURS REGARDER DES DEUX CÔTÉS AVANT DE TRAVERSER

Les usages de la rue évoluent, vous êtes susceptibles de croiser des **voies de bus, taxis, bandes cyclables, souvent à contresens**. Traverser sans se préoccuper de ce qui peut arriver d'un côté comme de l'autre vous expose à des collisions où vous serez le plus vulnérable.



ÊTRE VIGILANT, MÊME SUR UN PASSAGE PIÉTON

Bien que vous soyez prioritaires sur les passages piétons, ils ne doivent jamais être considérés comme des espaces « protégés ». S'engager sur un passage piéton ne dispense pas d'être attentif vis-à-vis de ce qui se passe autour de soi, la vigilance étant la première des protections. **Attention, vous pouvez traverser en dehors d'un passage piéton uniquement s'il est situé à plus de 50 m.**



ENTENDRE ET ÉCOUTER SON ENVIRONNEMENT

Lorsque l'on se déplace en téléphonant, en écoutant sa musique ou en regardant des vidéos, on s'exclut de son environnement et on ne peut plus percevoir le danger. Attention, nous devenons aussi un danger pour les autres.



CONSEILS

- ✓ **Avant de traverser, je regarde à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche** pour m'assurer qu'aucun véhicule ne vient ni d'un côté ni de l'autre.
- ✓ **J'utilise les passages piétons pour traverser, pour éviter de surprendre ou être surpris** par d'autres usagers qui ne s'attendent pas à trouver des piétons sur leur chemin, notamment sur les aménagements cyclables.
- ✓ **Je reste connecté... à ce qui m'entoure,** et je laisse mon smartphone dans ma poche lorsque je suis sur l'espace public.

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS, PRIORITÉ AUX PLUS FRAGILES

Usagers de la rue, nous sommes tous, tour à tour vulnérables. Ce guide a été conçu, en lien avec les associations d'usagers (piétons, cyclistes, etc.), pour que chacun puisse connaître et adopter les bonnes pratiques qui rendent le partage de la rue plus sûr et plus agréable pour tous !

SCANNEZ-MOI

Rendez-vous
sur l'Agence
des mobilités



**Vélo
école**
de la Métropole de Lyon

LA VÉLO-ÉCOLE

Accessible à tous les habitants de la Métropole de Lyon, la vélo-école permet d'acquérir les bases nécessaires pour se déplacer à vélo, de l'initiation à l'autonomie en circulation. Grâce à des enseignements théoriques et pratiques, chacun pourra apprendre à faire du vélo, le réparer et circuler en ville en toute sécurité.

MÉTROPOLE

GRAND LYON